



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 2 octobre 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-10-217 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec l'ajout du point suivant :
9.6 Carte de crédit de la municipalité

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017

2017-10-218 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2017

2017-10-219 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a trois (3) personnes présentes dans la salle. Mme Rousseau demande la raison pour la séance extraordinaire du 25 septembre. Le maire explique que c'était pour le non-renouvellement des ententes de sécurité incendie avec la Ville de Stanstead et le Canton de Stanstead, vu la création de la nouvelle Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Inspection et maintenance du réseau géodésique

CONSIDÉRANT QUE le contrat de 6 ans pour l'inspection et la maintenance du réseau géodésique sur le territoire de la Municipalité d'Ogden prend fin en 2017;

CONSIDÉRANT QUE M. Léo Beaudoin, T.Sc., a déposé à la Municipalité une nouvelle offre de services :

Option	Coût total (taxes incluses)	Coût annuel (taxes incl.)
2018-2019 (2 ans)	4 483,34\$	2 241,67\$
2018-2021 (4 ans)	7 771,05\$	1 942,76\$
2018-2023 (6 ans)	8 966,71\$	1 494,45\$

2017-10-220 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil renouvelle le contrat de M. Beaudoin pour une période de six (6) ans au coût annuel de 1 494,45\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 13 septembre dernier.

7.2 Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite lancé par la Municipalité pour le contrat de collecte et de transport des matières recyclables pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Transport Arlie C. Fearon inc. au prix de 40,225.92\$ incluant les taxes;

2017-10-221 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2018 à la compagnie Transport Arlie C. Fearon inc. au prix forfaitaire de 40,225.92\$ incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

ADOPTÉE

7.3 Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et compostables pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite lancé par la Municipalité pour le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles et compostables pour l'année 2018;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Transport Arlie C. Fearon inc. au prix de 69,788.00\$ incluant les taxes;

2017-10-222 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie à la compagnie Transport Arlie C. Fearon inc. le contrat pour la collecte de matières résiduelles et compostables pour l'année 2018 et leur transport vers le site d'enfouissement et de compostage, au prix forfaitaire de 69,788.00\$ incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

ADOPTÉE

7.4 La Ressourcerie des Frontières – entente pour 2018

CONSIDÉRANT QUE la situation financière de la Ressourcerie des Frontières s'est beaucoup améliorée pendant l'année 2017, qu'il est anticipé que son progrès va continuer en 2018 et qu'elle va pouvoir maintenir le service qui est fourni actuellement aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ressourcerie ont rencontré les maires et les directeurs généraux des municipalités partenaires et leur a proposé trois offres de services possibles pour l'année 2018, soit :

- 1) Un taux à la tonne unique à l'intérieur d'une même MRC, soit de 490\$ pour les municipalités de la MRC de Memphrémagog; ou
- 2) Des taux variables entre les diverses municipalités, soit un coût de traitement de 290\$ par tonne pour toutes et un coût de transport de 225\$ par tonne pour les municipalités de la MRC de Memphrémagog; ou
- 3) Des taux variables entre les diverses municipalités, soit un coût de traitement de 290\$ par tonne pour toutes et un coût de transport de 215\$ par tonne pour les municipalités de Memphrémagog Est et de 235\$ par tonne pour les municipalités de Memphrémagog Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les offres ci-hauts sont basées sur le tonnage réel de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE les maires des municipalités de la MRC de Memphrémagog ont discuté de ces 3 options et ont retenu la proposition 2) pour l'année 2018, et le conseil de la Municipalité d'Ogden est d'accord avec cette proposition;

CONSIDÉRANT QUE la proposition 2) équivaut à une facture de 6,272\$ taxes en sus pour la Municipalité d'Ogden pour l'année 2018, soit une baisse de 805\$ par rapport à l'année 2017 ;

2017-10-223 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden désire continuer son entente avec la Ressourcerie et opte pour la proposition 2) qui est la suivante :

Des taux variables entre les diverses municipalités, soit un coût de traitement de 290\$ par tonne pour toutes et un coût de transport de 225\$ par tonne pour les municipalités de la MRC de Memphrémagog.

QUE le montant payable par la Municipalité d'Ogden pour les services de la Ressourcerie pour l'année 2018 sera de 6,272\$ taxes en sus.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7.5 Adoption du budget 2018 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé le budget 2018 adopté par son conseil d'administration, pour fin d'approbation par ses municipalités membres;

2017-10-224 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ogden accepte le budget 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook tel que déposé.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 22 septembre dernier.

8.2 Travaux en 2017 pour la programmation de la TECQ (2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale dépose une programmation des travaux qui ont eu lieu en 2017 dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018, et que le conseil a pris connaissance de cette programmation;

2017-10-225 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la Directrice générale dépose une programmation des travaux qui ont eu lieu en 2017 dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018, comme suit :

Pour 2017 : - le rechargement des chemins au montant de 60,000\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Cedarville, Davis, Derrick et Beebe);
- les travaux de pavage sur le chemin Cedarville au montant de 46,269\$.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve cette programmation des travaux qui ont eu lieu en 2017.

QUE la Municipalité d'Ogden atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

8.3 TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2017-10-226 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 101,399.39\$ et les salaires s'élèvent à 10,205.47\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 111,604.86\$.

2017-10-227 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 30,416.34\$;

2017-10-228 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 2 octobre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

9.3 Rémunération du conseil (3^e trimestre)

2017-10-229 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 3^e trimestre, comme suit :

<u>Membre du conseil</u>	<u>Montant brut</u>
Michael Sudlow (maire)	2,549.46\$
Joe Stairs (conseiller, poste no. 1)	849.95\$
Jean R. Roy (conseiller, poste no. 2)	849.95\$
Alain Carrier (conseiller, poste no. 3)	849.95\$
Robert Lebrun (conseiller, poste no. 4)	849.95\$
Richard Roy (conseiller, poste no. 5)	849.95\$
Sylvie Lefebvre (conseillère, poste no. 6)	849.95\$

ADOPTÉE

9.4 Préparation du rôle de perception

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1001 du *Code municipal du Québec*, « il est du devoir du secrétaire trésorier de toute municipalité locale de faire, chaque année, dans le mois d'octobre ou en tout autre temps fixé par le conseil, un rôle général de perception, comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales, alors imposées, et les mentionnant séparément »;

CONSIDÉRANT QUE « le rôle de perception ne peut être complété avant le 1^{er} janvier ni tant que le budget de la Municipalité n'a pas été adopté », tel que stipulé à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*;

2017-10-230 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil décrète que le rôle de perception sera préparé et complété au début de l'année 2018, avant l'envoi des comptes de taxes.

ADOPTÉE

9.5 Dépôt des états financiers pour le 3^e trimestre

La Directrice générale dépose les états financiers au 30 septembre 2017, tel que stipulé par l'article 176.4 du Code Municipal.

9.6 Carte de crédit de la municipalité – DROIT DE VETO EXERCÉ PAR LE MAIRE

2017-10-231 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à la majorité du conseil, M. Joe Stairs, M. Alain Carrier et Mme Sylvie Lefebvre ayant manifesté leur dissidence, avec le maire M. Michael Sudlow ayant voté en faveur de la résolution

QUE la carte de crédit de la municipalité soit utilisée, sans l'autorisation préalable de la directrice générale, seulement pour les achats de gaz, pour les achats de diesel, pour les achats d'urgence et pour les autres achats d'un montant inférieur à 50\$ (taxes en sus), et que pour tout autre achat, l'autorisation écrite de la directrice générale doit être obtenue avant l'achat.

LE MAIRE MICHAEL SUDLOW A EXERCÉ SON DROIT DE VETO À L'ÉGARD DE CETTE RÉSOLUTION

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10. ADMINISTRATION

10.1 Plan triennal de la Commission Scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Sommets a entamé son processus de consultation annuel au sujet de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles, incluant les dossiers suivants :

- Dossier A: «Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit les écoles Saint-Laurent à Lawrenceville et Notre-Dame-de-Lourdes à Saint-Adrien»;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents transmis par la commission scolaire;

2017-10-232 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden est d'accord avec le contenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

QUE le dossier A ne concerne pas la Municipalité d'Ogden, et qu'elle n'offre donc aucune opinion à ce sujet.

ADOPTÉE

10.2 Mandat pour services professionnels pour l'année 2018 auprès de Monty Sylvestre

2017-10-233 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

10.3 Rencontre gratuite pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de Mallette actuaires inc. en collaboration avec l'Union des Municipalités du Québec organisent une rencontre portant sur les assurances collectives de la Municipalité et invite la directrice générale à assister à cette rencontre;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre se tiendra à Bromont le 12 octobre 2017 de 14h00 à 15h30 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette rencontre;

2017-10-234 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette rencontre se tenant le 12 octobre 2017.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette rencontre.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.4 Achat de formulaires de comptes de taxes 2018

2017-10-235 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à commander chez Infotech les formulaires pour comptes de taxes 2018, et de déboursier 50% du montant total de la commande en guise de dépôt, soit 287.44\$, le solde à être payé sur réception de la commande.

ADOPTÉE

10.5 Campagne d'illumination dans le cadre de la Journée Mondiale du Diabète

CONSIDÉRANT QUE le diabète est une maladie dans laquelle on observe un trouble de l'utilisation du sucre par l'organisme, c'est le dysfonctionnement du pancréas qui ne libère pas assez d'insuline dans l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE Diabète Estrie est un organisme régional autonome sans but lucratif affilié à Diabète Québec composé de personnes diabétiques, de leurs proches et de professionnels de la santé qui tentent de faciliter le quotidien des personnes atteintes, afin qu'elles accèdent à une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Journée Mondiale du diabète est la plus importante campagne mondiale de sensibilisation au diabète et a été lancée en 1991 comme réponse à l'escalade de l'incidence du diabète dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE la Journée Mondiale du diabète est le 14 novembre de chaque année, et que cette date a été choisie car c'est l'anniversaire de Frederick Banting qui, avec Charles Best, a développé la théorie à l'origine de la découverte de l'insuline en 1922;

CONSIDÉRANT QU'il est de tradition d'utiliser l'éclairage bleu pour marquer l'importance qu'on accorde à la prévention du diabète et à la solidarité avec les personnes diabétiques, et que dans les plusieurs années passées la municipalité d'Ogden a participé à cette campagne en illuminant l'Hôtel de Ville en bleu pendant la semaine de la Journée Mondiale du Diabète;

CONSIDÉRANT QUE Diabète Estrie sollicite à nouveau la participation de la Municipalité d'Ogden en illuminant en bleu l'Hôtel de Ville, du 13 au 17 novembre prochain;

2017-10-236 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

QUE la municipalité d'Ogden s'associe à la Journée Mondiale du diabète et appuie la campagne d'illumination dans le cadre de la Journée Mondiale du Diabète.

QUE dans un esprit de solidarité avec les personnes diabétiques de notre municipalité, un éclairage bleu sera affiché bien à la vue, à l'Hôtel de ville, pour toute la période du 13 au 17 novembre 2017.

ADOPTÉE

10.6 Élection 2017 – dépenses et salaires

CONSIDÉRANT QUE les élections 2017 approchent et que des dépenses seront engendrées dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE les salaires sont déterminés par la loi, plus spécifiquement le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* publié le 20 septembre 2017 à la Gazette officielle du Québec, et sont tels que décrits ici-bas :

- 1) Président d'élection :
 - Jour du scrutin = 536 \$
 - Vote par anticipation (1 jour) = 357 \$
 - L'ensemble de ses autres fonctions = montant prescrit par le règlement, dépendant si la liste électorale est dressée et révisée ou non



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

- 2) Secrétaire d'élection :
(3/4 du Président) Jour du scrutin = 402 \$
Vote par anticipation (1 jour) = 267,75 \$
L'ensemble de ses autres fonctions = montant prescrit par le règlement, dépendant si la liste électorale est dressée et révisée ou non
- 3) Adjoint au président d'élection :
(1/2 du Président) Jour du scrutin = 268 \$
Vote par anticipation (1 jour) = 178,50 \$
L'ensemble de ses autres fonctions = montant prescrit par le règlement, dépendant si la liste électorale est dressée et révisée
- 4) Scrutateur : salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,25, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 5) Secrétaire d'un bureau de vote : salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,2, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 6) Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,25, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 7) Membre d'une commission de révision de la liste électorale :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,4, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 8) Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,4, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 9) Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,2, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 10) Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs :
salaire minimum pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 11) Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs :
salaire minimum pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 12) Toute personne mentionnée ci-haut, sauf le président d'élection, le secrétaire d'élection et l'adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération à son taux horaire mentionné ci-haut pour sa présence à toute séance de formation tenue par le président d'élection ou par toute personne qu'il désigne.

2017-10- 237 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les dépenses nécessaires pour les élections 2017 et autorise tel que prévu par la Loi le montant des salaires pour le personnel électoral.

ADOPTÉE

10.7 Achat d'une banque d'heures d'Infotech

2017-10-238 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'une banque de 28 heures chez Infotech moyennant une dépense de 1,960\$, taxes en sus.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de service pour l'achat de la banque d'heures.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Contrat de déneigement des bornes sèches

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui a effectué le déneigement des bornes sèches l'année passée était monsieur Chris Bronson;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été satisfait avec le déneigement effectué par monsieur Bronson;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a communiqué avec monsieur Bronson qui a confirmé qu'il est disponible pour faire le déneigement des huit (8) bornes sèches de la municipalité pour la saison 2017-2018 pour le montant total de 2,350.00\$;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de contrat de déneigement des bornes sèches de la Municipalité;

2017-10-239 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de déneigement des accès aux bornes sèches pour la saison 2017-2018 avec monsieur Chris Bronson, à la condition que M. Bronson fournisse sa preuve d'assurance à la municipalité.

QUE le conseil autorise le paiement à monsieur Bronson du premier versement au montant de 1,175.00\$ pour le déneigement des huit (8) bornes sèches.

ADOPTÉE

12.2 Achat d'un nouveau EpiPen

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acheter un nouveau EpiPen pour le bureau municipal car celui présentement au bureau expire en novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un nouveau EpiPen est d'environ 104.00\$;

2017-10-240 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat d'un nouveau EpiPen pour un montant maximal de 120.00\$.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement no. 2017.11 concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité de Ogden

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet de règlement a été faite à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de régler les rémunérations et allocations annuelles du maire et des conseillers de la municipalité de Ogden;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2017-10-241 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à la majorité du conseil, M. Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

QUE le règlement n° 2017.11 intitulé « Règlement n° 2017.11 concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité de Ogden » est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption – Règlement no. 2017.12 relatif au comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet de règlement a été faite à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de régler la rémunération et la durée du mandat des membres du comité consultatif en environnement d'Ogden.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2017-10-242 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2017.12 intitulé « Règlement n° 2017.12 relatif au comité consultatif en environnement » est adopté.

ADOPTÉE

13.3 Adoption – Règlement no. 2017.13 relatif au comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet de règlement a été faite à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de régler la rémunération et la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme d'Ogden.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2017-10-243 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2017.13 intitulé « Règlement n° 2017.13 relatif au comité consultatif d'urbanisme » est adopté.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow annonce que les travaux pour redresser la courbe sur le chemin Beebe vont enfin commencer le 10 octobre prochain. Ce projet a été recommandé par le MTQ en 1990. M. Sudlow mentionne qu'une séance d'information concernant les plantes invasives a eu lieu à l'hôtel de ville le 23 septembre et environ vingt (20) citoyens étaient présents pour obtenir l'information présentée par les spécialistes universitaires. M. Sudlow parle enfin de l'élection municipale qui aura lieu le 5 novembre prochain et remercie les membres du présent conseil pour leur contribution pendant les derniers quatre (4) ans.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow annonce que toutes les huit (8) municipalités situées sur le côté est de la MRC de Memphrémagog ont adopté des résolutions afin d'adhérer à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie, commençant en 2018. Le représentant d'Ogden sera nommé à la séance du conseil du mois de novembre. La formation de cette régie devrait avoir de résultats positifs pour la municipalité d'Ogden. Le maire mentionne aussi que les maires de la MRC ont convenu d'appuyer la Ressourcerie des Frontières en 2018 car celle-ci s'est beaucoup améliorée financièrement. Le Centre de Tri à Sherbrooke a distribué un surplus à ses utilisateurs et Ogden a donc reçu sa part au montant d'environ 5,700\$.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mailhot a mentionné la grande différence entre les montants soumissionnés pour le transport et collecte des matières résiduelles. Il s'interroge aussi sur le manque de confiance qu'il semble y avoir envers un employé municipal. M. Mailhot a demandé si la Municipalité avait une liste des personnes âgées qui auraient peut-être besoin d'aide en cas d'urgence, et Mme Lefebvre lui a répondu que pas encore, car la municipalité n'avait reçu aucune réponse lorsque la demande avait été faite dans le Quatre-Feuilles. Mme Courval demande si la compagnie qui collectera les déchets en 2018 est la même qui les collecte présentement, et une réponse positive lui a été donnée. Mme Courval mentionne aussi qu'il serait pratique d'avoir l'information projetée au mur lors des séances du conseil, car cela rendrait la séance plus facile à suivre.

2017-10-244 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 21 minutes.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Michael Sudlow, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.